***Modèles pour la publication dans la Feuille Officielle***

**Ecuvillens**

*Remarques pour la procédure :*

Le **premier tour** est à fixer **12** semaines après la vacance.

La **publication** concernant l'élection complé­mentaire doit être publiée **8 semaines avant** le 1er tour dans la Feuille Officielle et au pilier public.

Les listes des candidats sont à déposer au plus tard jusqu'**à midi du lundi de la sixième semaine avant le 1er tour** au secrétariat de la paroisse.

Chaque liste doit porter la signature d'au moins :

a) 10 citoyens paroissiaux dans une paroisse de moins de 300 membres de paroisse

b) 15 pour entre 300 et 600 membres

c) 20 pour plus de 600 membres de paroisse.

(Art. 61 du Règlement du 25 octobre 2003 concernant l'exercice des droits politiques ecclésiastiques, REDPE)

Le deuxième tour a lieu si nécessaire en principe 21 jours après le premier.

**Élection complémentaire au Conseil paroissial**

À la suite de la démission de Mme Linda Chenaux, les paroissiennes et les paroissiens de la paroisse d’Ecuvillens sont convoqués pour une élection complémentaire le dimanche 10 février 2019.

Conformément aux dispositions légales, la ou les listes portant le nom d’un/e candidat/e doivent être déposées au Secrétariat paroissial, munies de la signature d’au moins vingt paroissiennes ou paroissiens actifs, jusqu’au lundi 31 décembre 2018, à 12 heures.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en signant personnellement la liste déposée. S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite.

S'il y en a plusieurs listes, l’élection aux urnes aura lieu selon le système de la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative à l’éventuel deuxième tour. S’il n’y a pas de candidature, le premier tour se fait sans liste.

Le Conseil paroissial



***Si un 2ème tour s’avère nécessaire, veuillez vous adresser au secrétariat de la Corporation cantonale.***

***Annulation après une élection tacite***

**Ecuvillens**

**Élection complémentaire au Conseil paroissial**

Une seule liste, comportant le nom d’une seule candidate, ayant été déposée dans le délai fixé, le Conseil paroissial, conformément au REDPE, a proclamé Mme Marilyn Chantal Schouwey élue conseillère paroissiale.

Dès lors, l’élection complémentaire prévue pour le dimanche 10 février 2019 est annulée.

Le Conseil paroissial